



SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
5 DÉCEMBRE 2023

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Article 152 du Code municipal du Québec

CANADA

Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette,  
Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 152 du Code municipal de Québec, vous êtes  
convoqués à une séance extraordinaire ;

**AVIS SPÉCIAL**, par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil  
de cette municipalité est convoquée par le soussigné, Mario B. Briggs, directeur  
général agréé et greffier-trésorier, pour être tenue à l'Hôtel de Ville au 550, rue  
Notre-Dame, Montebello, à **18 h 30, le 5 décembre 2023** et qu'il y sera pris en  
considération les sujets suivants:

- 1- Adoption du programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026
- 2- Avis de motion du règlement 962-2023
- 3- Période de questions des citoyens

### Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier de la  
Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de  
la séance extraordinaire du 5 décembre 2023 a été signifié à chacun des membres  
du Conseil municipal le 27 novembre 2023, et ce, conformément au Code  
municipal.

Je donne ce certificat, le 27 novembre 2023

Mario B. Briggs

Directeur général agréé et greffier-trésorier



SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
5 DÉCEMBRE 2023

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026
5. Avis de motion du règlement 962-2023
6. Période de questions des citoyens
7. Levée de la séance



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE  
5 DÉCEMBRE 2023

### PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **5 décembre 2023 à 18 h 30** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello à laquelle sont présents Madame la conseillère Jésabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Benoit Millette et Dominique Primeau Jean-Philippe Comeau et Pierre Bertrand.

Les membres du Conseil procèdent au vote excluant la mairesse, à moins d'avis contraire.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 1 personnes qui assistent à la séance.

#### 1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

#### 2. Avis de convocation

Le directeur général agréé et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

2023-12-201

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Dominique Primeau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2023-12-202

#### 4. Adoption du programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit adopter chaque année un plan triennal des immobilisations conformément à l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT les discussions entre les membres du conseil.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil adopte le plan triennal des immobilisations 2024-2025-2026  
suivant :

	2024	2025	2026	Mode de financement
<b>PROJETS</b>				
Connexion de la rue du progrès	25 000 \$			Fond général
Construction du garage		2 500 000 \$		PRÉCIL, TECQ et réserve
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>				
Inventaire	10 000 \$		10 000 \$	Fond général
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>				
Compteur d'eau potable	80 000 \$			Fond général
<b>LOISIR ET CULTURE</b>				
Réfection des marches de la bibliothèque	100 000 \$			Fond général et PRIMA
<b>PARCS ET TERRAIN DE JEUX</b>				
Parc Biron, modules de jeux	75 000 \$	25 000		Fond général et PAFIRSPA
<b>TOTAL</b>	290 000 \$	2 525 000 \$	10 000 \$	

QUE le montant prévu au financement de ces dépenses en immobilisations est  
détaillé dans le document « Plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 » en  
annexe.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si la présente résolution  
est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **5. Avis de motion règlement 962-2023**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion  
est donné par Pierre Bertrand voulant qu'à une prochaine assemblée ou à une  
séance subséquente, le règlement 962-2023 relatif à l'imposition des taux de  
taxation, compensations et de tarifications des services conformément à  
l'exercice budgétaire 2024 soit proposé pour adoption.

### **6. Période de questions pour les citoyens**

Il y a une question de la réfection des marches de la bibliothèque.

### **7. Levée de la séance extraordinaire à 18h 36**

Il est proposé par Benoît Millette

QUE la séance soit levée.

2023-12-203



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 14 décembre 2023

Nicole Laflamme  
Mairesse

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier